

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2023

Séance ordinaire du mercredi 27 mars 2024

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention(s)	1

VOTES
Pour : 8
Contre :

Date de convocation : mercredi 13 mars 2024

le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nancy HAYES

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Miquelon-Langlade le 27/03/2024

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Franck DETCHEVERRY, Nancy HAYES, Denis DETCHVERRY, Ketty ORSINY, Magali DE LIZARAGA LUCAS, Vicky YON, Flore OLAISOLA, Denis VIGNEAUX, Loïc GASPARD

Pour Flore Olaisola

Pour extrait certifié conforme

